

DECISION N° 2023/15

OBJET : CONTRAT RELATIF A LA PRESTATION – CIE ROUGE CARMIN – SPECTACLE MON MONSTRE A MOI

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'autorisation de représentation sollicitée par la Direction des affaires culturelles auprès de la Compagnie Rouge Carmin, 14, rue du Cheval Blanc – 54000 Nancy, dans le cadre de la programmation du service des Affaires Culturelles,

La prestation comprend une représentation du spectacle Mon Monstre à moi, le 17 mai 2023 à 17h, pour un coût forfaitaire de 1.680 € TTC.

DECIDE

Article 1

De signer un contrat avec la Compagnie Rouge Carmin, nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, au chapitre 6288, à la fonction 313.

Fait à Frouard, 27 mars 2023

Le Maire,



Pascal BARTOSIK